



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le Lycée GAMBETTA-CARNOT d'ARRAS

Représenté par M. Frédéric VIEBAN, Proviseur

Et l'ISIT, représenté par Madame Nathalie Gormezano, Directrice générale

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La présente convention est destinée à définir les conditions de partenariat entre les CPGE Littéraires et Economiques du Lycée Gambetta-Carnot d'Arras et l'ISIT.

ARTICLE 2 :

Les deux parties signent cette convention pour l'année universitaire en cours comme préalable à la mise en place d'une reconnaissance par l'ISIT de la formation spécifique des Classes Préparatoires Littéraires et Economiques du Lycée. La présente convention permettra, sous les conditions des articles suivants, l'entrée à l'ISIT en 2^{ème} année et 3^{ème} année pour les élèves de 1^{ère} année et de 2^{ème} année de CPGE Littéraires et Economiques.

ARTICLE 3 :

Les élèves du Lycée Gambetta-Carnot d'Arras qui souhaitent intégrer l'ISIT étudient deux langues vivantes étrangères minimum : l'anglais obligatoire, l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol ou l'italien.
L'ISIT s'engage à prendre en considération les notes obtenues en 1^{ère} ou 2^{ème} année de CPGE en langues et en français, ainsi que l'avis du conseil de classe pour valider les propositions d'entrée en 2^{ème} année ou 3^{ème} année des étudiants concernés.

ARTICLE 4 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée dans un délai de trois mois précédant la fin d'une année universitaire par lettre recommandée avec AR.

Fait en deux exemplaires

Pour l'ISIT

le : 01/02/2016

Pour le Lycée

le :

ISIT-INSTITUT DE MANAGEMENT ET DE
COMMUNICATION INTERCULTURELS
Nathalie Gormezano
Directrice générale
21 rue de la République - Paris cedex 06
Tél : 784 280 836 00015 - APE 8559 B
Fax : 42 22 33 16 - Fax : 01 45 44 17 67

Proviseur